

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2020-10-07/02

INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur *Éric PEREZ*, président

Le mercredi 7 octobre 2020 à 18 h 50, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle de spectacles du Centre Culturel de la commune de Villeurbanne sous la présidence de Monsieur *Éric PEREZ*, président.

Quorum :	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	49
Nombre de délégués suppléants présents :	4
Total de délégués présents	53
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	59

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : *Éric PEREZ*, *Philippe GUELPA-BONARO*, *Vinciane BRUNEL VIEIRA*, *Corinne SUBAÏ*, *Véronique GIROMAGNY*, *Nicolas BARLA*, *Jean-Claude RAY*, *Anne REVEYRAND*, *Pierre-Alain MILLET*, *Christiane CHARNAY*, *Jean-Luc da PASSANO*, *Julien SMATI*, *Myriam FONTAINE*. **Communes** : *Didier DUPIED* (Chaponost), *Jean-Philippe CHONÉ* (Communay), *Guy PERRUSSET* (Saint-Symphorien-d'Ozon), *Thierry SAUNIER* (Albigny-sur-Saône), *Sophie BLACHÈRE* (Caluire), *Pascal FORMISYN* (Charbonnières-les-Bains), *Thierry DUCHARNE* (Charly), *Bernard DECHENAU* (Chassieu), *Pierre-Marie LELARD* (Collonges-au-Mont-d'Or), *David THOMMEGAY* (Couzon-au-Mont-d'Or), *François PASTRÉ* (Craponne), *Philippe NICOLAS* (Cris-au-Mont-d'Or), *Thierry MARTIN* (Dardilly), *Agnès GARDON-CHEMAIN* (Ecully), *Michel GIRAUD* (Fleurieu-sur-Saône), *Olivier BRUSCOLINI* (Fontaines-sur-Saône), *Jean-Paul VERNAT* (Francheville), *Noëlle MAGAUD* (Genay), *Alipio VITORIO* (Givors), *François NASARRE* (Jonage), *Pierre GERVAIS* (Limonest), *Yves JASSERAND* (Marcy l'Étoile), *Bernard DUMAS* (Meyzieu), *Gilbert SUCHET* (Montanay), *Maxence GERARDI* (La Mulatière), *François JOLLY* (Polemieux-au-Mont-d'Or), *Philippe de la CRUZ* (Rillieux-la-Pape), *Claude BASSET* (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), *Thibaut CASTERS* (Saint-Fons), *Frédéric RAGON* (Saint-Genis-Laval), *Anne PERRUT* (Sathonay-Camp), *Michel PARENTY* (Sathonay-Village), *Jean-Michel BUDYNEK* (Solaize), *Jean-Philippe JAL* (La Tour-de-Salvagny), *Lanouar SGHAÏER* (Vénissieux), *Ikhlef CHIKH* (Villeurbanne).

Suppléants : *Bertrand ARTIGNY* (Métropole de Lyon), *Marc DUBIEF* (Bron), *Christophe CABROL* (Grigny), *Marc-Antoine MONTOYA* (Tassin-la-Demi-Lune).

ABSENT(S) EXCUSÉ(E(S))

<i>Gilbert-Luc DEVINAZ</i>	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	<i>Vinciane BRUNEL VIEIRA</i>	(Métropole de Lyon)
<i>Alain LEGRAS</i>	(Corbas)	donne pouvoir à	<i>Véronique GIROMAGNY</i>	(Métropole de Lyon)
<i>Christophe DARCY</i>	(Irigny)	donne pouvoir à	<i>Jean-Luc da PASSANO</i>	(Métropole de Lyon)
<i>Germain LYONNET</i>	(Quincieux)	donne pouvoir à	<i>Gilbert SUCHET</i>	(Montanay)
<i>Michel GUINARD</i>	(St Cyr au Mt d'Or)	donne pouvoir à	<i>Pierre-Marie LELARD</i>	(Collonges au Mt d'Or)
<i>Philippe PERARDEL</i>	(St Germain au Mt d'Or)	donne pouvoir à	<i>Éric PEREZ</i>	(Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur *Ikhlef CHIKH* (Villeurbanne)

Vu la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ;

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Vu la délibération n° C-2014-05-04/04 du 14 mai 2014 fixant la composition de la CCSPL ;

Vu la liste comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy ;

Considérant que l'article L1413-1 du CGCT applicable aux syndicats mixtes ouverts rend obligatoire, pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par voie de convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;

Considérant ses différentes modalités de fonctionnement :

1. Elle est présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son/sa représentant.e. Elle comprend des membres de l'assemblée, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par le Comité syndical ;
2. Elle peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile ;
3. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux ;
4. Aux termes des dispositions du CGCT, elle examine chaque année :
 - les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
 - les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
 - le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
 - le rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat afin de suivre l'exécution du marché.
5. Elle doit également être consultée pour tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou sur tout contrat de partenariat, avant délibération de l'assemblée délibérante ;
6. Le/la président.e de la CCSPL présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Considérant que ces dispositions, appliquées au SIGERLy, font que sa CCSPL est amenée à traiter des services publics suivants :

- La concession de la distribution publique de l'électricité,
- La concession de la distribution publique du gaz ;

Considérant que, dans le cadre de cette nouvelle mandature, Monsieur le Président propose de maintenir le nombre de membres issus de l'assemblée délibérante à 12, ainsi qu'à 12 membres pour les représentants issus du milieu associatif répartis en trois collèges respectivement nommés collèges « consommateurs », « social » et « professionnels » et de désigner sa nouvelle CCSPL :

Considérant que la désignation des membres issus du Comité à la représentation proportionnelle implique que :

- 25 % des membres soient issus de la Métropole de Lyon (= 3 sièges),
- 66 % des membres soient issus des communes incluses dans le périmètre de la Métropole de Lyon (=8 sièges),
- 8 % des membres soient issus des communes en dehors du périmètre de la Métropole de Lyon (=1 siège).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, président ;

Le Comité syndical :

DÉSIGNE comme représentant.e.s élu.e.s du SIGERLy appelé.e.s à siéger à la Commission consultative des services publics locaux les personnes suivantes :

Noms, prénoms des 12 membres désignés de la CCSPL :	
1. Eric PEREZ	7. Kaoutar DAHOUM
2. Anne REVEYRAND	8. Bernard DUMAS
3. Pierre-Alain MILLET	9. Anne PERRUT
4. Philippe PERARDEL	10. Yves JASSERAND
5. Sophie BLACHÈRE	11. Alipio VITORIO
6. Jean-Philippe JAL	12. Didier DUPIED

Nombre de délégués présents : 59 (167 voix)

- Nombre de délégués avec 8 voix : 15 (dont 1 pouvoir)
- Nombre de délégués avec 2 voix : 3
- Nombre de délégués avec 1 voix : 41 (dont 5 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés : 151 voix
 Nombre d'abstention : 16 voix
 Majorité simple
 Vote à bulletin secret

Après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents ou représentés :**

Pour : 136 voix
Contre : 15 voix
Abstention(s) : 16 voix

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.